



* 0 1 L Q C 6 6 6 / C N R / P R E / 8 8 8 2 2 1 H *

Demande de pension d'orphelin majeur infirme de plus de 21 ans

NIR du pensionné décédé : 2 32 09 99 243 168 82

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ORPHELIN

Nom de naissance* : NGUYEN

Nom d'usage* : NGUYEN

Prénoms* : QUANG THANH

(nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e) ; nom de l'autre parent accolé au nom de naissance)

Adresse* : 9 RUE DES PENDANTS

Code postal* : 94370

Commune* : SUCY EN BRIE

N° de téléphone* : 0667081470
(facultatif)

Courriel : dbasnguyen@yahoo.fr

Numéro d'immatriculation à la Sécurité Sociale de l'orphelin* : 1 64 09 99 243 058

Numéro d'allocataire CAF* : J'ai pas de numero, car aucune demande

	Réponse obligatoire	
L'orphelin perçoit-il d'autres pensions ?	NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>
L'orphelin perçoit-il un salaire ?	NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

A ... SUCY EN BRIE

Le ..10/12/2025.....

Signature de l'orphelin ou de son représentant légal :

En cas de fausse déclaration, la personne encourt les peines prévues aux articles L433-19 et L441-7 du code pénal. Les décisions administratives obtenues par fraude ne sont pas créatrices de droit et peuvent à tout moment faire l'objet d'une annulation avec obligation de versement à l'administration de l'intégralité des avantages obtenus.

S'il existe d'autres orphelins de plus de 21 ans infirmes, portez les renseignements demandés sur papier libre avec la même présentation, ou sur une photocopie de la présente page.

DOCUMENTS A JOINDRE : tous les documents fournis doivent être à jour

- Une copie intégrale de l'acte de naissance du pensionné décédé (un extrait d'acte de naissance n'est pas valable).
- Un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne original et non manuscrit au nom du demandeur.
- Pour l'orphelin : Une copie du Livret de famille des parents (à défaut copie intégrale de l'acte de naissance)
- Photocopie du dernier avis d'imposition de l'orphelin ou de celui du foyer fiscal auquel il est rattaché.
- Un certificat médical établissant que l'orphelin est atteint d'une infirmité permanente le mettant dans l'impossibilité de gagner sa vie, et indiquant de quelle spécialité relève la pathologie.
- Toute pièce justifiant que l'orphelin était à la charge effective du pensionné au moment du décès (uniquement si le décès de l'auteur du droit est antérieur au 01/01/2022).

Pour les personnes sous régime de protection :

- La photocopie du jugement précisant le nom du représentant accompagné d'un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne original et non manuscrit au nom du représentant ou de l'orphelin.

À tout moment, des pièces justificatives complémentaires peuvent vous être demandées pour l'examen de votre dossier.

1 Ne joignez ce document qu'une seule fois par dossier.



* R E V M I 1 / 1 3 1 1 0 7 4 / S E P 9 9 9 *

DECLARATION DE RESSOURCES /
VOUS DEVEZ JOINDRE TOUS LES JUSTIFICATIFS DE SES REVENUS

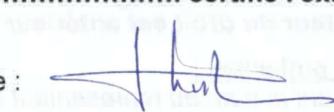
Le montant annuel brut correspond aux douze derniers mois précédant le décès de l'auteur du droit

<u>Revenus professionnels :</u>	<u>Montants annuels bruts</u>
▪ Salaires, revenus non salariaux gains, primes, gratifications, ayant donné lieu à déclaration au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	3 parts 110 978 Euros
▪ Indemnités complémentaires salariales	0 Euros
▪ Indemnités de fonction	0 Euros
▪ Indemnités de préavis	0 Euros
▪ Allocations chômage	0 Euros
 <u>Autres revenus :</u>	
▪ Indemnités journalières	0 Euros
▪ Rente d'un régime d'assurances tiers	0 Euros
▪ Allocation Temporaire d'Invalidité (perçue en réparation d'un préjudice corporel résultant d'un accident de service)	0 Euros
▪ Rente accident du travail ou maladie professionnelle	0 Euros
▪ Retraites complémentaires	0 Euros
▪ Retraites de régime de base	0 Euros
▪ Revenus de Solidarité Active (RSA)	0 Euros
▪ Minimum contributif (MICO) ou minimum vieillesse (ASPA)	0 Euros
▪ Complément du minimum contributif	0 Euros
▪ Pension alimentaire ou subsides en espèces ou en nature versés par le parent décédé	0 Euros
▪ Les aides ou allocations au logement (types ALF, ALF, APL)	0 Euros
▪ La prime d'activité	0 Euros
▪ Revenus de biens immobiliers	0 Euros
▪ Intérêts de placements financiers	0 Euros

Etes-vous titulaire de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) ?

Oui Non

Je soussigné(e) NGUYEN Quang Thanh certifie l'exactitude des déclarations portées ci-dessus.

Le... 05/12/2025 Signature : 

En cas de fausse déclaration, la personne encourt les peines prévues aux articles L433-19 et L441-7 du code pénal. Les décisions administratives obtenues par fraude ne sont pas créatrices de droit et peuvent à tout moment faire l'objet d'une annulation avec obligation de versement à l'administration de l'intégralité des avantages obtenus.



* V E R S E P O *